

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 18 novembre 2024

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Armelle PAGEAUT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE, Jean SOUCHAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) :

Étaient absent(e)s : Hugues MANESSE, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élue : Marion RIBARDIERE

OBJET : PERSONNEL : AIDE SOCIALE

Madame le Maire rappelle que l'article 70 de la loi du 19 février 2007 introduit un article qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

Dans le respect du principe de la libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin d'en décider le principe, le montant et les modalités d'attribution. Une délibération 54/2010 a été prise en ce sens.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire bénéficier comme les années précédentes les agents de la commune d'un crédit annuel pour un montant maximum de 193 € par agent sous forme de chèques-cadeau "Cadhoc" pour un temps plein, proratisé selon le temps de travail pour les temps non-complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de l'aide sociale
- ACCORDE l'attribution de 193 € par agent sous forme de chèques-cadeau "Cadhoc" pour un temps plein, proratisé selon le temps de travail pour les temps non-complets.
- AUTORISE Madame le Maire à commander des chèques-cadeaux "Cadhoc"

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire
Gisèle JEAN

La secrétaire,
Marion RIBARDIERE



AR Prefecture

086-218602035-20241125-D2024_111-DE
Reçu le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024